

## Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 32139**

### Intitulé

Moniteur d'atelier en milieu de travail protégé

#### AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION

#### QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION

Nexem, Fédération des Etablissements Hospitaliers d'Aide à la Personne Privés non lucratifs (FEHAP)

Président, Président

### Niveau et/ou domaine d'activité

**IV (Nomenclature de 1969)**

**4 (Nomenclature Europe)**

**Convention(s) :**

**Code(s) NSF :**

332 Travail social

**Formacode(s) :**

### Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

De manière synthétique, les activités du moniteur d'atelier s'articulent autour de trois grands axes :

- L'accompagnement des travailleurs handicapés au sein d'une équipe pluri-professionnelle,
- L'animation et l'organisation de la production de biens ou de services,
- La gestion et le développement des compétences individuelles.

Le Moniteur d'Atelier doit en permanence assurer ces trois composantes de son activité en les maintenant en équilibre, tout en tenant compte des aléas du quotidien.

#### **Bloc de compétences 1 - Accompagner les personnes accueillies dans l'atelier, au sein d'une équipe pluri-professionnelle.**

- Participer à la préparation de la personne accueillie dans l'établissement ; l'accueillir, instaurer la relation, en lui donnant les repères nécessaires et en prenant compte sa situation particulière et les procédures de l'établissement.
- Accueillir les personnes chaque jour, instaurer et maintenir une relation de confiance, être vigilant en repérant les signes révélateurs de leurs situations particulières et en adaptant l'accompagnement ainsi que le déroulement de la journée en conséquence.
- Favoriser l'expression des personnes et identifier leurs besoins et recueillir leurs attentes en matière professionnelle et personnelle, avec une posture éthique et professionnelle.
- Prévenir et gérer les situations de crise ou de conflit, par un comportement adapté et un recours approprié aux ressources et au règlement de l'établissement.
- Favoriser l'avancement des projets personnalisés par l'écoute, la reformulation, la capacité de proposition, le dialogue avec la personne et l'équipe pluri professionnelle.
- Accompagner la réalisation du projet par les personnes accueillies, l'analyser, la communiquer aux parties prenantes de façon écrite et/ou orale.
- Proposer des mesures d'adaptation et participer à leur évaluation.
- Construire et maintenir des relations de travail régulières et productives avec l'ensemble de l'équipe pluri-professionnelle de l'établissement et des acteurs concernés (institutions, famille...), dans la limite de son champ d'intervention, et selon les règles déontologiques.

#### **Bloc de compétences 2 - Animer, organiser et gérer la production ou les prestations de service d'une équipe dans la structure et/ou hors les murs.**

- Appliquer et faire respecter les consignes de sécurité, d'hygiène dans l'atelier ou le service, dans l'établissement, à l'extérieur et/ou hors les murs, en respectant les règles propres à chaque activité et les règlements spécifiques aux lieux de travail, dans le cadre d'une démarche de prévention.
- Instaurer une dynamique d'équipe qui permette d'impliquer chaque personne accueillie dans le travail et la qualité de celui-ci.
- Le cas échéant, conduire une équipe à l'extérieur et « hors les murs ».
- Organiser la production / le service en fonction des compétences, de la situation et des projets personnalisés des membres de l'équipe compte tenu des contraintes économiques (coût de revient défini, délais, qualité...)

- Adapter l'ergonomie du poste de travail (rythme, environnement...) en fonction de la situation des individus et du collectif de travail
- Organiser et planifier la production ou le service en fonction de la commande du client, rendre disponibles les outils, les machines et consommables nécessaires, dans le respect des coûts et délais.
- Réguler et adapter l'organisation de la production en fonction des événements et aléas éventuels, alerter en cas de besoin.
- Mettre en place et faire vivre une approche qualité.
- Construire et maintenir des relations et échanges professionnels réguliers et productifs (écrits et oraux) avec les acteurs de la production internes et externes (client et fournisseur).

### **Bloc de compétences 3 - Gérer, développer les compétences individuelles et participer à leur évaluation.**

- Evaluer les besoins de formation ou d'activité formatrice, à partir des savoir-faire des personnes et de leur projet personnalisé.
- Définir et mettre en œuvre les parcours et séquences de formation interne correspondants aux objectifs définis, avec des méthodes adaptées.
- Accompagner les démarches pour le développement et la reconnaissance des compétences des personnes accueillies, en lien avec l'équipe pluri professionnelle et les partenaires.

### **Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat**

- Secteur médico-social, et plus particulièrement le secteur du travail protégé.
- Secteur social, et plus particulièrement le secteur de l'insertion.
- Moniteur d'atelier
- Moniteur d'atelier principal

### **Codes des fiches ROME les plus proches :**

- K1203 : Encadrement technique en insertion professionnelle
- K1207 : Intervention socioéducative

### **Modalités d'accès à cette certification**

#### **Descriptif des composantes de la certification :**

La certification est composée de 3 blocs de compétences.

#### **Bloc de compétence :**

INTITULÉ	DESCRIPTIF ET MODALITÉS D'ÉVALUATION
<p>Bloc de compétence n°1 de la fiche n° 32139 - Accompagner les personnes accueillies dans l'atelier, au sein d'une équipe pluri-professionnelle.</p>	<p>L'évaluation des compétences se fait à partir :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• de la rédaction d'un écrit support portant sur des situations particulières en lien avec les compétences des trois blocs ;</li> <li>• d'un entretien d'une durée de 75 minutes au cours duquel le candidat, <ul style="list-style-type: none"> <li>- présente son parcours, ses activités au sein de son établissement,</li> <li>- explicite les situations choisies à l'écrit,</li> <li>- échange avec le jury autour d'un questionnement apporté par le jury, pour éclairer l'ensemble des compétences attendues du métier.</li> </ul> </li> </ul>
<p>Bloc de compétence n°2 de la fiche n° 32139 - Gérer, développer les compétences individuelles et participer à leur évaluation.</p>	<p>L'évaluation des compétences se fait à partir :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• de la rédaction d'un écrit support portant sur des situations particulières en lien avec les compétences des trois blocs ;</li> <li>• d'un entretien d'une durée de 75 minutes au cours duquel le candidat, <ul style="list-style-type: none"> <li>- présente son parcours, ses activités au sein de son établissement,</li> <li>- explicite les situations choisies à l'écrit,</li> <li>- échange avec le jury autour d'un questionnement apporté par le jury, pour éclairer l'ensemble des compétences attendues du métier.</li> </ul> </li> </ul>
<p>Bloc de compétence n°3 de la fiche n° 32139 - Animer, organiser et gérer la production ou les prestations de service d'une équipe dans la structure et/ou hors les murs.</p>	<p>L'évaluation des compétences se fait à partir :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• de la rédaction d'un écrit support portant sur des situations particulières en lien avec les compétences des trois blocs ;</li> <li>• d'un entretien d'une durée de 75 minutes au cours duquel le candidat, <ul style="list-style-type: none"> <li>- présente son parcours, ses activités au sein de son établissement,</li> <li>- explicite les situations choisies à l'écrit,</li> <li>- échange avec le jury autour d'un questionnement apporté par le jury, pour éclairer l'ensemble des compétences attendues du métier.</li> </ul> </li> </ul>

**Validité des composantes acquises : illimitée**

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	OUINON		COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X		
En contrat d'apprentissage		X	
Après un parcours de formation continue	X		<p>Qualité du (de la) président(e) du jury : président de la CPNE-FP.                      Mode de désignation : conformément à l'accord sur la formation professionnelle dans la branche sanitaire, sociale et médico-sociale privée à but non lucratif du 7 mai 2015.                      Nombre de personnes composant le jury : selon la composition de la CPNE-FP réunie en plénière.                      Pourcentage de membres extérieurs à l'autorité délivrant la certification : 50%</p> <p>Répartition des représentants des salariés et des employeurs en pourcentage : 50/50</p>
En contrat de professionnalisation	X		<p>Qualité du (de la) président(e) du jury : président de la CPNE-FP.                      Mode de désignation : conformément à l'accord sur la formation professionnelle dans la branche sanitaire, sociale et médico-sociale privée à but non lucratif du 7 mai 2015.                      Nombre de personnes composant le jury : selon la composition de la CPNE-FP réunie en plénière.                      Pourcentage de membres extérieurs à l'autorité délivrant la certification : 50%</p> <p>Répartition des représentants des salariés et des employeurs en pourcentage : 50/50</p>
Par candidature individuelle		X	
Par expérience dispositif VAE prévu en 2018	X		<p>Qualité du (de la) président(e) du jury : président de la CPNE-FP.                      Mode de désignation : conformément à l'accord sur la formation professionnelle dans la branche sanitaire, sociale et médico-sociale privée à but non lucratif du 7 mai 2015.                      Nombre de personnes composant le jury : selon la composition de la CPNE-FP réunie en plénière.                      Pourcentage de membres extérieurs à l'autorité délivrant la certification : 50%</p> <p>Répartition des représentants des salariés et des employeurs en pourcentage : 50/50</p>

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

**LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS**

**ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX**

**Base légale**

**Référence du décret général :**

**Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :**

Arrêté du 27 décembre 2018 publié au Journal Officiel du 4 janvier 2019 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour cinq ans, au niveau , sous l'intitulé "Moniteur d'atelier" avec effet au 19 mai 2015, jusqu'au 4 janvier 2024.

**Référence du décret et/ou arrêté VAE :**

**Références autres :**

**Pour plus d'informations**

**Statistiques :**

**Autres sources d'information :**

La CPNE-FP : [www.cpne-fp.fr](http://www.cpne-fp.fr)

Et son OPCA Unifaf : [www.unifaf.fr](http://www.unifaf.fr)

[CPNE-FP](#)

[NEXEM](#)

[FEHAP](#)

[UNIFAF](#)

[AFPA](#)

**Lieu(x) de certification :**

CPNE-FP

47, rue Eugène Oudiné

75013 Paris

**Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :**

La certification est accessible sur l'ensemble du territoire métropolitain et sur l'île de la Réunion. Pour plus d'informations sur les lieux de préparation à la certification :

[www.cpne-fp.fr](http://www.cpne-fp.fr)

[www.unifaf.fr](http://www.unifaf.fr)

**Historique de la certification :**